La conservation des archives

Le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées a été **l'initiateur d'une réunion régionale inter-régimes des correspondants des organismes** le 4 juin 2008 à la CRAM Midi-Pyrénées.

Il convient de souligner l'active participation (ou implication) de l'UCANSS, des Archives Nationale et Départementales ainsi que de la CRAM que je remercie. Grâce à ces concours une quarantaine de participants, dont la moitié venant des Caisses ont pu faire le point sur l'actualité et l'intérêt de la gestion des archives et sur les évolutions intervenues depuis la circulaire du 12 janvier 2000 en matière de conservation d'archives historiques et la réunion de Toulouse du 20 octobre 2000 (1).

La représentante de la Direction des Archives de France, a fait le point sur le projet de loi relatif aux archives adopté en deuxième lecture par le Sénat le 15 mai 2008 et ceux de l'Ucanss le bilan de la politique de conservation depuis 2000 : si presque tous les organismes du régime général de Sécurité sociale ont désigné un correspondant d'archives, peu ont élaboré des directives locales de conservation. Une politique d'archivage est pour le gestionnaire opportune comme le montrent, dans la région Midi-Pyrénées, les réalisations du Régime des Mines et du Régime social des Indépendants

L'étude sur l'évolution des aides au logement servies par la CAF de la Haute-Garonne depuis 1970 est en cours de réalisation par un étudiant de Master 2 Droit du Travail de l'Université des Sciences sociales en stage dans cet organisme

Le Comité régional a rejoint la Fédération historique de Midi-Pyrénées et participé a son Assemblée générale qui a réuni le 7 juin une trentaine de sociétés savantes.

Le présent site mis en ligne fin janvier a accueilli le 31 juillet **son 4000ème visiteur** s'est enrichi de nouvelles contributions ainsi que d'une rubrique nouveautés à la une du site.

Le Président
Michel Lages

(1)Retrouvez le compte rendu de cette réunion dans la Lettre d'information n° 1 - Janvier 2001 sur La conservation des archives